

224C0325
FR0000124141-FS0153

28 février 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 février 2024, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés CNP Assurances¹ et LBP Prévoyance¹, (i) le 26 février 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT, et (ii) le 27 février 2024, le seuil de 5% du capital de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir, directement et indirectement, 36 085 906 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,85% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	24 195 375	3,34	24 195 375	3,25
CNP Assurances ²	11 848 531	1,63	11 848 531	1,59
LBP Prévoyance ²	42 000	0,01	42 000	0,01
Total CDC	36 085 906	4,97	36 085 906	4,85

Ce franchissement de seuils résulte de cessions d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT sur le marché.

¹ Détenue par CNP Assurances Holding, elle-même détenue par La Banque Postale elle-même détenue par La Poste, elle-même contrôlée par la CDC.

² Sur la base d'un capital composé de 725 411 667 actions représentant 743 417 416 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.